

M. le vice-président: Il y a deux façons de procéder. Le secrétaire parlementaire pourrait présenter les amendements, ce pour quoi le consentement unanime peut être donné. Ou bien, si le secrétaire parlementaire veut que ces amendements soient débattus aujourd'hui, la présidence demandera encore une fois le consentement unanime. Je pense que nous avons le consentement unanime pour que le secrétaire parlementaire les présente aujourd'hui.

M. Murphy: Monsieur le Président, il y a un malentendu. Après avoir discuté avec le leader parlementaire adjoint, nous avons cru comprendre que les travaux d'aujourd'hui se limiteraient au débat sur le sous-amendement proposé par le député de Spadina (M. Heap), après quoi nous aurions demandé le vote sur ce sous-amendement comme nous venons de le faire. Par conséquent, nous devrions voter à 18 heures, lundi, sur cet amendement, comme le Règlement l'exige. En proposant autre chose, on viole l'esprit de l'accord que nous avons négocié aujourd'hui avec le leader parlementaire adjoint. Malheureusement, si nous permettons au secrétaire parlementaire de proposer ces amendements aujourd'hui, il serait possible de les débattre lundi. Ce n'est pas ce que prévoyait l'entente que nous avons conclue avec le gouvernement aujourd'hui. Cette entente était fondée sur ce qui convenait le mieux aux critiques, et nous ne pouvons la modifier maintenant.

Nous ne voulons pas empêcher le gouvernement de présenter ses amendements, mais nous ne voulons pas lui permettre d'entreprendre le débat lundi sans qu'il nous ait assuré qu'il ne le ferait pas.

M. Friesen: Monsieur le Président, le leader parlementaire du NPD était à la Chambre l'autre jour, ainsi que le critique du parti libéral, lorsque j'ai donné avis de notre intention de présenter ces amendements. Le leader parlementaire du NPD a signifié son accord d'un signe de tête, et le critique du parti libéral n'a certainement pas protesté. Je n'ai perçu aucune réaction. Il était certainement au courant des amendements puis qu'il en avait reçu une copie.

Selon moi, l'entente conclue aujourd'hui portait sur tous les aspects du projet de loi C-55. Les partis savaient que ces amendements devaient être présentés, et je ne considère pas que nous violerions l'entente en le faisant aujourd'hui.

[Français]

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, il semble y avoir de la confusion au sujet de l'entente qui est arrivée entre les parties. Chacun semble avoir sa version. Je vais vous donner la mienne, parce que j'ai été partie à ces discussions avec les deux autres partis.

Ce que j'ai cru comprendre, c'est qu'on en arrivait aujourd'hui jusqu'au vote sur le sous-amendement, qu'un vote était demandé, et qu'après on appelait 15 heures. Alors, c'était simple comme entente. Si je comprends bien, si on veut respecter cette entente, c'est qu'on a terminé de discuter sur le sous-

Immigration—Loi

amendement, le vote venant d'être forcé il y a quelques minutes. Donc, il est 15 heures. S'il y a quelqu'un qui a compris cela autrement... Il me semble que c'était aussi simple que cela. Pour que je le comprenne, cela ne devait pas être compliqué!

[Traduction]

M. le vice-président: Le ministre d'État éclaircira la situation.

M. Lewis: Monsieur le Président, nous voulons éviter que l'entente intervenue soit mal interprétée, ce qui pourrait y mettre fin. J'avais cru comprendre, et je me trompe peut-être parce que je ne savais pas qu'il y aurait un débat sur les amendements, qu'ils seraient acceptés tels quels.

Nous souhaitons ne pas aborder d'autres questions que le projet de loi C-55. Nous pourrions peut-être présenter les amendements et suspendre la séance d'aujourd'hui. Nous pourrions réfléchir en fin de semaine et si, après cela, il est nécessaire de poursuivre le débat, nous pourrions en discuter. Je crois que ce serait dans l'intérêt de la Chambre. Présentons les amendements et déclarons qu'il est 15 heures.

M. Murphy: Monsieur le Président, je me demande si le leader parlementaire adjoint a résolu notre problème. Nous avons cru comprendre que les amendements que présente maintenant le gouvernement ne seraient pas débattus lundi. Si le leader parlementaire du gouvernement peut nous dire quels seront les travaux prévus pour lundi, nous pourrions peut-être alors donner notre consentement unanime.

M. Lewis: Monsieur le Président, la question à l'étude lundi sera l'article 26 inscrit au *Feuilleton*, soit la motion tendant à prolonger les heures de séance, dans l'hypothèse où le président aurait statué qu'elle est recevable. En attendant une décision favorable, nous débattons la réponse du gouvernement aux amendements du Sénat au projet de loi C-84.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président ce renseignement est fort utile. D'autre part, quel que soit l'ordre du jour du gouvernement lundi prochain, je crois comprendre que nous ne débattons pas le projet de loi C-55 en raison d'un vote différé à 18 heures. Le projet de loi ne peut être débattu avant ce vote.

M. Lewis: C'est exact.

M. Guilbault (Saint-Jacques): C'est mon interprétation du Règlement. Je ne sais pas si c'est clair pour tout le monde. Si nous respectons tous le même Règlement, nous devrions tous convenir qu'il est trois heures.

M. le vice-président: J'estime que les députés consentent à l'unanimité à ce que le secrétaire parlementaire présente d'autres amendements au projet de loi C-55, ceux-ci ne devant pas être débattus lundi.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Ne pouvant être débattus lundi.

M. le vice-président: Je sais, avons-nous le consentement unanime?